



Le Vice-Président

C.C.P.C.
Enregistrement N°
04 AVR. 2025

Pour traitement :
Pour réponse :
Pour info :

Monsieur Luc FOUTRY

Président

Communauté de communes Pévèle Carembault

141 rue Nationale

BP 63

59710 PONT A MARCQ

Lille, le

01 AVR. 2025

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aix-en-Pévèle.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, le Département formule la remarque suivante :

- l'OAP du « centre village » matérialise plusieurs accès, sans qu'il soit précisé si ceux-ci concernent des accès automobiles ou en modes doux. L'arrondissement routier de Douai devra être consulté bien en amont du projet pour s'assurer de la sécurisation de ceux-ci (voirie.douai@lenord.fr).

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER

**Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire
et du Canal Seine-Nord Europe**